

Les psychothérapeutes

Il existerait en France environ 10 000 psychothérapeutes. Un certain nombre d'entre eux sont membres des quatre principales organisations professionnelles interdisciplinaires (non spécialisées dans telle ou telle méthode ou modalité), à savoir :

PSY'G (1966) : Groupement Syndical des Praticiens de la Psychologie, Psychothérapie, Psychanalyse, rassemblant une centaine de praticiens en psychothérapie

SNPPsy (1981) : Syndicat National des Praticiens de la Psychothérapie, rassemblant plusieurs centaines de praticiens en psychothérapie

FFdP (1995) : Fédération Française de Psychothérapie, rassemblant 60 organismes et sociétés qui représentent plusieurs milliers de praticiens

Affop (1999) : Association fédérative française des organismes de psychothérapie, rassemblant 19 organismes et sociétés qui représentent un millier de praticiens

... mais beaucoup exercent de manière indépendante, sans être affiliés à aucune de ces structures syndicales ou fédérales, et échappent ainsi à tout contrôle, dans l'attente des décrets d'application de la récente loi du 9 août 2004.

Les pré requis

Dans l'attente de cette législation officielle, les pré requis pour entreprendre une formation de psychothérapeute varient quelque peu d'un institut de formation à l'autre. En général, la formation s'adresse à un professionnel de la santé ou de l'éducation, de niveau bac + 3, et elle constitue un second métier.

L'âge moyen habituel du début de la formation de psychothérapeute se situe ainsi, en France, entre 35 et 45 ans. Comme cette profession n'est pas enseignée à l'université, on ne trouve guère de jeunes étudiants. De toute manière, une expérience suffisante de la vie est souhaitée, et il est donc rare de rencontrer des candidats de moins de 30 ans.

En ce qui concerne, les professions d'origine, le recrutement se fait surtout parmi les psychologues, les médecins, les travailleurs sociaux, éducateurs spécialisés et enseignants, les infirmiers et infirmiers psychiatriques, les kinésithérapeutes et autres métiers paramédicaux. Le niveau statistique moyen d'études lors de l'entrée en formation s'établit à bac + 4.

On peut estimer, en moyenne, à environ :

- 5 à 10 % les médecins,
- 25 % les psychologues,
- 20 % les travailleurs sociaux,
- 15 % les infirmiers et infirmiers psychiatriques,
- 15 % les enseignants ou formateurs d'adultes

Il est demandé habituellement d'avoir entrepris une psychothérapie personnelle (individuelle et/ou de groupe) avant d'entamer des études spécialisées. Cette psychothérapie se poursuit souvent pendant les études ou en début d'exercice.

La formation

La première année d'études constitue souvent une année probatoire au cours de laquelle les motivations et aptitudes personnelles des étudiants sont évaluées, surtout en ce qui concerne leur personnalité : maturité, équilibre général, créativité, capacité d'écoute et d'implication contrôlée, etc. Ce ne sont pas les diplômes académiques qui sont au premier plan.

A la fin des études, la soutenance d'un mémoire écrit (ou une mini-thèse) de réflexion ou recherche personnelle est demandée, permettant d'évaluer l'intégration de la théorie dans l'exercice professionnel.

Les stages en hôpital psychiatrique sont souvent difficiles à réaliser en France, du fait de la législation. Par contre, un travail sur le terrain est exigé, au sein d'associations ou organismes psychologiques et sociaux.

L'installation

Une grande partie des jeunes diplômés s'installent d'emblée en cabinet libéral avec une supervision régulière et prolongée, en principe, pendant toute la carrière professionnelle. Cela fait partie du Code de déontologie que tout nouveau praticien est tenu de signer, notamment s'il s'engage dans un groupement professionnel ou syndical ou dans une fédération professionnelle.

Cependant, jusqu'à présent, la profession ne disposant pas encore d'un statut légal, le contrôle n'était pas systématique et n'importe qui pouvait s'intituler « psychothérapeute » sans encourir de poursuite légale — ce qui laissait la porte ouverte à quelques charlatans, ainsi qu'à des « gourous » recruteurs de sectes, usurpant la profession.

Les usagers sont donc invités à s'informer directement auprès des syndicats et de la Fédération Française de Psychothérapie (FFdP), avant de choisir un thérapeute, afin de s'assurer de sa formation et de sa déontologie.

Les jeunes professionnels s'inscrivent habituellement dans un groupe de pairs de leur méthode (AT, Gestalt, APO, etc.) et participent régulièrement à des colloques, congrès et journées de perfectionnement (formation continue), souvent organisés — et parfois pris en charge — par divers organismes.

Le remboursement

Par contre, les séances de psychothérapie ne sont remboursées par la Sécurité sociale que si le thérapeute est médecin. Dans les autres cas, le client paie lui-même son traitement, mais les tarifs sont souvent modulés en fonction des revenus des clients. Quelques mutuelles et assurances privées remboursent aussi les séances.

Le thérapeute doit acquitter la TVA (19,6 %), sauf s'il est médecin ou psychologue clinicien. Des dispensaires permettent la prise en charge gratuite des soins pour les personnes nécessiteuses, mais ils sont en nombre notoirement insuffisant, de même que les prises en charge financières dans les hôpitaux.